

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :
29 NOVEMBRE 2024

Présents : Christelle ANTOLINOS, Ketty ARICIQUE DULAC, Véronique BARRAQUÉ-ONNO (maire), Marc BEUGNIES, Gérard CAMPISTRON, Martine DESPAX, Sandy FARDEL, Nadine HURY, Alain LAFOURCADE, Gilles LAGARDERE, Cédrick LE NEVANEN, Laurent MALARD, Claudine PEYRE, Laurent PLANAGUMA, Carole RAKOTOARISOA.

Absents : Emmanuelle DELMAS, Béatrice ESCLARMONDE, Robert GRUMDEY.

Excusés : Yacine AINAOUI / Martine BONHOMME / Hubert CORBEL / Yves DULAC / Romuald FAVREAU / Jérôme FOUILLOY / Hélène MAROUBY / Olivier PHILIPPON / Alexia POUZERGUES

Procurations :

Yacine AINAOUI donne procuration à Véronique BARRAQUÉ-ONNO
Martine BONHOMME donne procuration à Claudine PEYRE
Hubert CORBEL donne procuration à Gérard CAMPISTRON
Yves DULAC donne procuration à Ketty ARICIQUE DULAC
Romuald FAVREAU donne procuration à Carole RAKOTOARISOA
Jérôme FOUILLOY donne procuration à Marc BEUGNIES
Hélène MAROUBY donne procuration à Nadine HURY
Olivier PHILIPPON donne procuration à Martine DESPAX
Alexia POUZERGUES donne procuration à Laurent MALARD

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BEUGNIES

Quorum : 15

Ordre du jour :

- 01-07-2024 : Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- 02-07-2024 : Recrutement de personnel contractuel sur des emplois non permanents – année 2025 ;
- 03-07-2024 : Délibération portant création d'un emploi permanent - Besoins des services ou nature des fonctions et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions statutaires ;

- 04-07-2024 : Instauration d'une indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour les agents de la filière police municipale ;
- 05-07-2024 : Vote d'une subvention exceptionnelle à l'association Mondonville Running Club pour la Course Pédestre – « Mond'On Run » ;
- 06-07-2024 : Décision modificative budgétaire n° 5 ;
- 07-07-2024 : Admission en non-valeur ;
- 08-07-2024 : Rapport mandataire ZeFil ;
- 09-07-2024 : Délibération de principe portant sur l'achat du terrain situé au 18 avenue de la République – parcelles AN25 et AN24 ;
- 10-07-2024 : Retrait de la délibération n° 16-06-2024 portant sur le projet d'ombrières solaires photovoltaïques pour le futur boulodrome couvert ;
- 11-07-2024 : Vœu en faveur de l'abandon des poursuites contre Paul Watson
- Questions diverses :
 - Remerciements aide Ukraine
 - Sponsoring
 - Présentation actions culturelles en faveur des écoles
 - Départs à la retraite d'agents
 - Information erreur de plume délibération n° 06-05-2024
 - Aire de grand passage

LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 HEURES 36

Madame la Maire ouvre la séance du 5 décembre 2024. Elle invite M. Marc BEUGNIES à procéder à l'appel.

Monsieur Marc BEUGNIES procède à l'appel.

Le Quorum est atteint,

APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Madame la Maire demande au Conseil municipal de voter le compte rendu du Conseil municipal en date du 9 mars 2024. Elle demande s'il appelle des remarques ou des questions.

En l'absence de remarques et de questions, elle propose de procéder au vote.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Délibération n° 01-07-2024

Madame la Maire rappelle que l'article 22 Ter de la loi du 13 juillet 1983, créée à l'instar du dispositif existant pour les salariés de droit privé, un compte personnel de formation au bénéfice des agents publics qui a pour objectif par l'utilisation des droits qui y sont inscrits de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle. Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des agents publics, c'est-à-dire aux fonctionnaires et aux agents contractuels qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet. Ce compte personnel de formation se substitue aux droits individuels à la formation. Il permet aux agents publics d'acquérir des droits au regard du travail accompli dans la limite de 150 heures portées à 400, pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications et un crédit d'heures supplémentaires est attribué dans la limite de 150 heures, à l'agent dont le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles questions. Elle ajoute qu'il s'agit de valider la demande d'utilisation du CPF, les modalités d'instruction des demandes, les critères d'instruction et priorité des demandes ainsi que les modalités de demande de mobilisation du CPF.

Il n'y a ni questions ni remarques. Madame la Maire propose de mettre la délibération au vote.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve les modalités de mises en œuvre du compte personnel de formation (CPF).

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT DE PERSONNEL CONTRACTUEL SUR DES EMPLOIS NON-PERMANENTS – ANNÉE 2025

Délibération n° 02-07-2024

Madame la Maire indique qu'il s'agit d'une délibération qui passe toujours en fin d'année. C'est le recrutement de personnel contractuel sur des emplois non permanents pour l'année 2025. Ce sont des recrutements pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Elle demande s'il y a des questions ou des remarques. Elle propose de procéder au vote.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve le recrutement de personnel contractuel sur des emplois non permanents pour l'année 2025.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT - BESOINS DES SERVICES OU NATURE DES FONCTIONS ET SOUS RÉSERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ÊTRE RECRUTÉ DANS LES CONDITIONS STATUTAIRES

Délibération n° 03-07-2024

Madame la Maire indique au Conseil municipal qu'il s'agit d'un agent qui a été recruté en septembre 2021, au service technique pour occuper un poste d'agent polyvalent, surtout sur les pôles espaces verts. Depuis cette date, il est en contrat de durée déterminée de droit public sur un emploi dit : non-permanent. C'est un agent qui donne entièrement satisfaction et qui s'est très bien intégré à l'équipe. Il est également très apprécié par ses collègues. Au regard de cette appréciation et des besoins du service, l'autorité territoriale souhaitait proposer une nomination de stagiairisation à cet agent. Malheureusement, il ne possède pas la nationalité française. Cela n'est donc, donc pas possible conformément aux droits en vigueur. Afin de pouvoir lui proposer une situation plus stable, et dans un cadre juridique conforme, l'autorité territoriale, avec l'accord du centre de gestion souhaite proposer un CDD sur trois ans, sur un emploi permanent qui lui permettra, ensuite, de basculer sur un CDI. Il faut savoir que l'obtention d'un CDI dans la fonction publique territoriale n'est possible qu'après six ans de CDD et sans condition de nationalité.

Pour pouvoir proposer ce CDD de trois ans, à partir du 1^{er} janvier 2025, il faut une délibération l'autorisant. Car aujourd'hui, la commune ne dispose seulement que d'une délibération permettant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents.

Madame la Maire demande s'il y a des questions. Elle donne la parole à M. LAGARDÈRE.

Monsieur Gilles LAGARDERE voudrait savoir de quel pays est issu cet agent, s'il est issu de l'Europe.

Madame la Maire précise qu'il n'est pas issu de l'Europe. Elle demande s'il y a d'autres questions. À défaut, elle propose de procéder au vote.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve la création d'un emploi permanent – Besoins des services ou nature des fonctions et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions statutaires.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES : INSTAURATION D'UNE INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT POUR LES AGENTS DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

Délibération n° 04-07-2024

Madame la Maire indique au Conseil municipal que :

Vu le décret de 2024 614 du 26 juin 2025, relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emploi de la police municipale ;

Vu l'avis préalable du comité social territorial en date du 18 novembre 2024 ;

Le Conseil municipal va délibérer sur l'instauration d'une indemnité spéciale de fonction et d'engagement, qui est composée d'une part fixe et d'une part variable qui sont versées mensuellement. Lors de la première application des dispositions du présent décret, si le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au régime antérieur, ce montant précédemment perçu sera conservé à titre individuel ou à titre de la part variable.

Madame la Maire demande s'il y a des questions.

Il n'y a pas de question, elle propose de passer au vote.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve l'instauration d'une indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour les agents de la filière police municipale.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES : VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION MONDONVILLE RUNNING CLUB POUR LA COURSE PÉDESTRE – « MOND'ON RUN » ;

Délibération n° 05-07-2024

Madame la Maire indique que Mme Christelle ANTOLINOS ne participera pas au vote. Il n'y a pas d'autres élus qui ne participeront pas au vote. Il s'agit d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association Mondonville Running Club, pour l'organisation de la course Mond'On Run, qui a déjà eu lieu en 2021, 2022, 2023 et qui a été reconduite en 2024. Au vu de leur bilan, la commune propose de voter une subvention exceptionnelle de 1 500 €, qui est un peu inférieure à celle de l'année dernière, mais qui correspond à leur demande.

Madame la Maire demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote.

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la subvention exceptionnelle à l'association Mondonville Running Club pour la Course Pédestre – « Mond'on Run ».

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 5

Délibération n° 06-07-2024

Madame la Maire indique que la délibération numéro 6 est une décision modificative budgétaire n° 5, concernant l'amortissement. Madame la Maire explique, pour ceux qui ne connaissent pas, que l'amortissement est une technique comptable qui permet de constater chaque année, la dépréciation des biens qui ont été inscrits à l'actif de la collectivité.

Elle demande s'il y a des questions. À défaut, Madame la Maire invite à procéder au vote.

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve la décision modificative budgétaire n° 5.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR

Délibération n° 07-07-2024

Madame la Maire indique au Conseil municipal que la délibération n° 7 est une admission en non-valeur qui a été transmise par la Trésorière. Il s'agit de faire disparaître de la comptabilité, des créances qui sont irrécouvrables pour une valeur de 19,82 €. Ce qui veut dire que le Trésor public a fait toutes les démarches possibles pour récupérer ces 19,82 € et qu'il n'y est pas parvenu.

Madame la Maire demande s'il y a des questions. À défaut, elle propose de procéder au vote.

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
approuve l'admission en non-valeur.

Approuvé à l'unanimité.

DIVERS : RAPPORT MANDATAIRE ZEFIL

Délibération n° 08-07-2024

Madame la Maire indique au Conseil municipal que la délibération n° 8 concerne un rapport sur le mandataire ZEFIL pour l'exercice 2023. Mondonville détient des participations au capital dans une société publique locale. À ce titre un représentant élu siège au Conseil d'administration et aux assemblées générales. Les élus ont reçu le rapport, sur lequel il s'agit de débattre.

Madame la Maire demande aux élus s'ils ont des questions sur le rapport.
À défaut, elle propose de passer au vote.

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
approuve le rapport mandataire ZeFil.

Approuvé à l'unanimité.

DIVERS : DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE PORTANT SUR L'ACHAT DU TERRAIN SITUÉ AU 2 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE – PARCELLES AN25 ET AN24

Délibération n° 09-07-2024

Madame la Maire indique au Conseil municipal que cette délibération est une délibération de principe qui porte sur l'achat du terrain qui se trouve au 2, avenue de la République. Ce sont les parcelles AN25 et AN24. Ces parcelles, qui sont en cœur de ville, sont à vendre. Elles se trouvent en face du local de police, il y a une propriété qui est en vente. La commune n'a pas de réserves foncières et qu'il est toujours intéressant d'acquérir de la réserve foncière, surtout lorsqu'elle est située en cœur de ville, pour des projets futurs.

C'est une délibération de principe, la commune n'est pas dans l'achat, il n'y a eu aucune négociation. Il s'agit juste d'une possibilité d'acquérir ces parcelles ; de solliciter l'avis des Domaines pour avoir une estimation des prix.

Madame la Maire demande s'il y a des questions concernant la possibilité d'acquérir ces parcelles. Elle donne la parole à M. LAGARDÈRE.

Monsieur Gilles LAGARDERE a consulté Géo Portail et a l'impression qu'il y a un bâtiment sur l'un des terrains.

Madame la Maire le confirme, il y a une maison.

Monsieur Gilles LAGARDERE demande quelle est la surface approximative de ces deux parcelles.

Madame la Maire répond qu'il y a un peu moins de 5 000 m² pour les deux parcelles.

Il n'y a pas d'autres questions, Madame la Maire propose de passer au vote.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve le principe portant sur l'achat du terrain situé au 18 avenue de la République – parcelles AN25 et AN24.

Approuvé à l'unanimité.

DIVERS : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 16-06-2024 PORTANT SUR LE PROJET D'OMBRIÈRES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES POUR LE FUTUR BOULODROME COUVERT

Délibération n° 10-07-2024

Madame la Maire indique au Conseil municipal qu'il s'agit du retrait de la délibération n° 16-03-2024 portant sur le projet d'ombrières solaires photovoltaïques pour le futur boulodrome couvert. Le Conseil municipal avait délibéré. Or, il s'agit d'un bail emphytéotique d'une durée de trente ans, qui nécessite d'avoir l'avis des Domaines au préalable. La délibération sera à nouveau soumise en Conseil au mois de février.

Madame la Maire demande s'il y a des questions concernant cette délibération. À défaut, elle propose de passer au vote.

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve le retrait de la délibération n° 16-06-2024 portant sur le projet d'ombrières solaires photovoltaïques pour le futur boulodrome couvert.

Approuvé à l'unanimité.

DIVERS : VŒU EN FAVEUR DE L'ABANDON DES POURSUITES CONTRE PAUL WATSON

Délibération n° 11-07-2024

Madame la Maire indique au Conseil municipal qu'il s'agit d'un vœu en faveur de l'abandon des poursuites contre Paul WATSON. Depuis le 21 juillet 2024, le Capitaine Paul WATSON, fondateur de l'association Sea Shepherd, engagé depuis 50 ans, pour la protection des baleines et de la biodiversité marine est détenu au Groenland et est menacé d'extradition vers le Japon. Son arrestation a conduit à de nombreuses mobilisations citoyennes en France et en Europe.

Depuis des décennies, Paul WATSON vogue sur les océans du monde entier pour protéger les grands mammifères marins, comme les baleines, les rorquals, les dauphins, afin d'empêcher la chasse d'espèces classées par l'union internationale pour la conservation de la nature, comme vulnérables et menacées. Les baleines fournissent pourtant les nutriments essentiels aux phytoplanctons, constituant la base de toute la vie marine.

Leur défenseur Paul WATSON contribue à préserver l'équilibre naturel si fragile et si déterminant des océans. Le GIEC par la climatologue Valérie MASSON-DELMOTTE affirme que les océans sont au cœur de l'équilibre climatique de la planète, ils nous régulent et leur préservation est essentielle pour le futur de l'humanité.

Le Japon ne respecte plus le moratoire sur la chasse commerciale. Ce sont bien ces pratiques de pêche à la baleine, illégale depuis 1986, qui l'ont conduit à sortir de l'IWC, ce sont aussi les pratiques de l'industrie baleinière japonaise qui conduisent à l'acharnement de cet état à l'encontre de Paul WATSON.

La directive du parlement et du Conseil européen du 23 octobre 2019 protège les personnes travaillant pour une organisation publique ou privée, signalant des violations du droit de l'Union portant atteinte à l'intérêt public.

Considérant que Paul WATSON fondateur de l'organisation Sea Shepherd lutte depuis des décennies pour la protection des océans et de la biodiversité marine ;

Considérant que Paul WATSON est prisonnier au Groenland depuis le 21 juillet 2024 et fait l'objet de poursuites judiciaires et de pressions internationales, notamment de la part du Japon pour des actions menées dans le cadre de la défense de la biodiversité, conformément aux conventions internationales sur la protection de l'environnement ;

Considérant que ces poursuites mettent en péril les droits fondamentaux des défenseurs de l'environnement, alors que la France s'est engagée à protéger ces derniers, conformément à sa stratégie nationale sur les droits de l'homme et de l'environnement ;

Considérant que Paul WATSON a exprimé sa volonté de trouver refuge et protection en France face aux menaces pesant sur sa sécurité et sa liberté ;

Le Conseil municipal de Mondonville

Exprime sa solidarité envers Paul WATSON et à son combat pour la défense des océans et de la biodiversité marine, demande au président de la République de répondre favorablement à la demande de Paul WATSON de bénéficier d'une protection en France, conformément aux valeurs humanistes et environnementales portées par notre pays ;

Appelle le gouvernement français (*dès que l'on en aura un autre*) à prendre toutes les mesures nécessaires, pour garantir à Paul WATSON une protection contre les poursuites injustes et disproportionnées qui entrave son action pour la protection des écosystèmes ;

Et réaffirme l'urgence de soutenir les défenseurs de l'environnement face aux intimidations et persécutions, dans un contexte de crise climatique et écologique mondiale.

Madame la Maire rappelle qu'à Mondonville, on soutient aussi les protecteurs de l'océan, car ils savent l'intérêt que ça représente pour l'humanité et pour toutes les espèces animales.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions. À défaut, elle propose de procéder au vote.

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve le vœu en faveur de l'abandon des poursuites contre Paul Watson.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements aide Ukraine

Madame la Maire indique que la première question concerne les remerciements par rapport à l'aide à l'Ukraine. Au début de la guerre, la commune a donné une subvention pour l'aide à l'Ukraine et a reçu un document qui relate ce qui a été fait avec l'argent de la Ville qui fait partie des 120 M€ qui ont été envoyés aux actions humanitaires. Si les élus souhaitent avoir ce document, Madame la Maire, les leur transmettra.

- Sponsoring

Madame la Maire rappelle que le Conseil municipal a délibéré, il y a quelque temps, sur une aide au sponsoring et donc, le premier bénéficiaire de la commune est Gwendal DEVENAT DELILE qui a participé aux championnats du monde d'Ironman à Hawaï le 26 octobre 2024. Pour ceux qui ne connaissent pas l'Ironman, Madame la Maire précise qu'il s'agit de 3,8 km de natation, suivis de 180 km de vélo, suivis de 42 km de course à pied. Il a terminé 16^e des 18/24 ans et 233^e au général. Il a porté les couleurs de Mondonville sur son maillot, que l'on peut voir sur la photo, et le 14 décembre, il est en train de s'entraîner pour participer aux championnats du monde d'Ironman 70.3, en Nouvelle-Zélande. C'est-à-dire que c'est la même chose, mais la moitié d'un Ironman classique. Pour le soutenir, car lorsque l'on est amateur et que l'on va faire ce genre d'épreuves à l'autre bout du monde, la commune vient verser 3 000 €, suivant les critères fixés en Conseil municipal. La commune est fière d'avoir un Mondonvillois qui fait des exploits de ce type.

- Présentation actions culturelles en faveur des écoles.

Madame la Maire cède la parole à Marc BEUGNIES pour la présentation.

Monsieur Marc BEUGNIES explique que la commune souhaitait mettre en avant ces actions qui ne figurent pas sur le programme culturel. Il s'agit d'un dispositif d'actions qui rentre dans le cadre de l'EAC (Éducation Artistique et Culturelle) qui s'adresse aux écoles primaires, les écoles Caroline Aigle et Jules Verne, avec trois objectifs principaux : permettre aux élèves de se constituer une culture personnelle, d'avoir une pratique artistique, de rencontrer des artistes et de pouvoir fréquenter des lieux culturels.

À ce titre, plusieurs actions sont prévues : l'accueil en médiathèque qui concerne toutes les classes, il y en a trois par classe au cours de l'année scolaire. C'est l'équipe de la médiathèque, donc, les bibliothécaires qui assurent cet accueil, qui peut se dérouler de deux manières différentes ou d'une manière classique avec une lecture offerte par une bibliothécaire et un choix de livre, ou bien par un accueil thématique. Cet accueil thématique répond, notamment, aux propositions d'expositions et d'outils d'animation qui sont mis à disposition par la médiathèque départementale. Il y a eu, récemment, une exposition sur l'égalité filles/garçons, à laquelle les classes pouvaient s'inscrire.

Suivi d'une exposition sur les épices ;

En février, mars et avril sera installé un tapis « Moyen Âge » qui est une installation qui permet aux enfants à travers des jeux et devinettes de traverser cette époque ;

Une autre action est la « musique à l'école » avec une intervenante Leslie CAUSSE dont c'est la spécialité, qui intervient dans trois CE1, à raison de 21 séances par an, c'est-à-dire toutes les semaines du calendrier scolaire pendant 45 minutes. Avec l'espoir, pour la commune, d'avoir une restitution sous forme de spectacle à la fin de l'année scolaire ;

L'atelier épices est accompagné, en plus de l'expo en médiathèque d'une intervention qui sera faite par Madame Sarah BRANGER qui s'adresse à une classe, moyenne section ou grande section, plus une autre classe de n'importe quel niveau d'élémentaire. Une séance sera proposée à chaque école. Cet atelier permettra aux enfants de découvrir les épices, de les déguster, de faire un atelier artistique et créatif autour de ce sujet. Monsieur BEUGNIES fait remarquer que cet atelier, comme toutes les expositions spectacles et toutes les projections du Ciné Clap, s'inscrivent dans la thématique culturelle de cette année, qui est la cuisine et la gastronomie.

Les séances de cinéma de fin d'année pour les scolaires : les CP et les CE1 verront un film qui s'appelle « Dounia et la princesse d'Alep » qui est un conte syrien avec un sujet un peu grave, mais pas seulement. Les CE2 verront un film qui s'appelle « Nina et le secret du hérisson », qui est un film d'aventure et d'enquête. Les CM1 et CM2 verront un film qui s'appelle « Pattie et la colère de Poséidon qui a été réalisé par les studios toulousains TAT. Ce studio est aussi à l'origine d'autres longs-métrages d'animation, comme les As de la Jungle. Les classes de petites et moyennes sections auront droit à « À table » ce qui est fort bien venu cette année. Les grandes sections pourront voir « Yuku et la Fleur de l'Himalaya ».

Dans ces actions culturelles auprès des écoles, la commune aura aussi le plaisir d'accueillir Gaël EMONT qui est un auteur jeunesse. Il y aura deux séances autour de cet auteur. Trois classes sont concernées : CE2, CM1 ET CM2. La première séance sera animée par la médiathèque qui fera découvrir l'univers de l'auteur et la deuxième séance, permettra de recevoir cet auteur à travers une rencontre avec les classes pour échanger sur son métier et les étapes de création dans l'univers de la littérature pour la jeunesse.

Il y aura également un spectacle vivant qui sera présenté par l'association le Grand Roméo. Les classes concernées sont deux classes de CM1 ou CM2, il s'agit d'un concert conférence ludique autour d'un légume régional qui s'appelle la cougourde qui est une courge. Et comme les élus peuvent le voir sur une photo, ce sont des calabasses dont on peut faire des instruments de musique. Ces gens en jouent, c'est très professionnel et Monsieur BEUGNIES invite les élus à les découvrir lorsque cette association interviendra sur la commune.

Monsieur BEUGNIES souhaite également dire deux mots sur le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) qui est destiné à tous les niveaux, mais à Mondonville aux élèves de l'école primaire. Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaire dans des espaces adaptés en complémentarité avec l'école. Il s'agit d'un accompagnement à la scolarité, qui a pour objectif d'aider les enfants à acquérir des méthodes, de faciliter leur accès au savoir et à la culture, de promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté, de valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie, de soutenir les parents, dans le suivi scolaire de leurs enfants.

Carole pourra répondre plus précisément aux questions sur les actions menées dans la commune, puisqu'elle est adjointe à la petite enfance et à l'enfance et, par ailleurs, institutrice.

Concernant le service culturel, Monsieur BEUGNIES voulait souligner le partenariat du service culturel avec Claire ROUSSERIVEILLE qui est l'animatrice en charge du dispositif CLAS à Mondonville et qui fera, pour la deuxième année consécutive, profiter de la médiathèque à un groupe de douze enfants accompagnés de deux adultes. Il s'agit de leur donner, une fois par mois, un espace et des ressources multiculturelles, pour renforcer leur autonomie et répondre, entre autres, à la mission de promotion de la lecture publique portée par le service culturel. Il y a déjà eu deux séances, les 14 novembre et 5 décembre.

Monsieur BEUGNIES se fera un plaisir de répondre aux éventuelles questions des élus.

Madame la Maire fait remarquer que la culture est très active au niveau des écoles. Ce qui est plus qu'important. Il n'y a pas de question, Madame la Maire passe au sujet suivant.

- Départ à la retraite d'agents

Trois agents partent à la retraite : Maria PRIOR au mois de février ; Marie-Christine SINTES au mois de mars, Brigitte CARAVACA en avril. Ce sont des agents qui sont dans la collectivité depuis plus de vingt ans, qui ont fait leurs preuves, qui ont été au service des Mondonvillois durant toutes ces années. Ce sont des personnes que le personnel communal regrette de voir partir. Madame la Maire estime que les Mondonvillois peuvent être très reconnaissants, car elles ont été, toutes, à des niveaux et dans des services différents, très à l'écoute et investies. La commune les remercie.

- Information erreur de plume délibération n° 06-05-2024

« Erreur de plume » est un joli terme que Madame la Maire a découvert. C'était sur une délibération sur le Tiers-lieu, sur le choix des entreprises, il y avait des erreurs dans les chiffres qui ont été corrigées.

- Eau potable, et assainissement collectif et non collectif.

Avant d'attaquer le sujet qui intéresse beaucoup de monde qui est l'aire de grand passage, Madame la Maire, voudrait juste parler du rapport qualité/prix du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif. Les élus disposent du rapport annuel, que Madame la Maire laissera à l'accueil de la Mairie pour les gens que ça intéresse. Ce rapport a été présenté le 10 octobre dernier aux associations intéressées par le domaine de l'eau au sein de la commission consultative des services publics locaux qui met en évidence le niveau très satisfaisant de qualité de service rendu par les services de l'eau potable et de l'assainissement de la métropole. En particulier, l'eau distribuée sur le territoire de Toulouse Métropole est de très bonne qualité avec des taux de conformité de 100 % sur les analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire diligenté par l'agence régionale de santé d'Occitanie. Le rendement de réseau s'établit à 86,4 %, soit, un rendement très supérieur à la moyenne nationale, qui s'établissait à 81,3 % en 2022. En ce qui concerne le traitement des eaux usées, le niveau de traitement assuré par les 17 stations d'épuration propriétés de la Métropole est très satisfaisant et répond pleinement aux exigences fixées par la réglementation. L'unité de méthanisation énergie bio, a permis de produire 38,51 GWh de bio méthane, ainsi que de réduire le 40 % le gisement total de boues d'épuration à l'échelle de la Métropole. Enfin, concernant le prix de l'eau et de l'assainissement, l'évolution du tarif a été limitée à 3,44 %, soit 3,44 € TTC par m³, pour une facture de référence de 120 m³ au 1^{er} janvier 2024. Et cela, malgré un contexte inflationniste sur l'énergie ou encore sur les matériaux et les réactifs. Ce tarif reste ainsi, bien inférieur à la moyenne nationale des villes de plus de 100 000 habitants de 4,26 € TTC.

Les élus peuvent retrouver toutes ces informations dans ce rapport qui sera à leur disposition à l'accueil de la Mairie.

Madame la Maire propose de passer au dernier point de l'ordre du jour.

- Aire de grand passage.

Madame la Maire a de petites informations à donner. Elle pense que les élus en savent plus ou autant qu'elle. Il y a donc un projet d'aire de grand passage sur la commune d'Aussonne limitrophe de Mondonville et de Cornebarrieu. Cette aire de passage, les élus des trois communes l'ont découverte en même temps que la population, voire, même, certains riverains ont été informés bien avant les communes et ce sont eux qui ont transmis les informations.

Dès qu'ils ont eu connaissance d'une vente potentielle de terrain, les représentants des communes se sont enquis auprès de la Métropole pour avoir des informations. Les informations sont très partielles. Malgré ce qui a été dit dans une interview par la vice-présidente de Toulouse Métropole que ce projet avait été fait en concertation avec les élus des communes, Madame la Maire tient à préciser de façon très ferme et solennelle que jamais aucun Maire des communes d'Aussonne, Cornebarrieu et Mondonville n'a été concerté sur ce choix de terrain ni sur le reste.

C'est un point très important à noter. Dans les démarches, les élus doivent se rappeler qu'en juin, lorsqu'ils ont eu les premières informations, qui leur sont arrivées sur l'impasse de Carpette disant que Toulouse Métropole était en contact avec le propriétaire, le maire d'Aussonne et Madame la Maire de Mondonville ont fait un communiqué dans la presse, s'opposant à ce projet. Lors de plusieurs Conseils municipaux, Hubert CORBEL a interrogé Madame la Maire sur le sujet et elle a toujours été très transparente, mais peu bavarde faute d'informations très claires. Hier, la vice-présidente a reçu les représentants du collectif des riverains d'Aussonne qui s'opposent au projet. Demain soir, elle-même a une réunion avec les deux autres maires pour étudier la suite à donner, qui sera commune et les élus seront informés, dès qu'ils auront pris les décisions.

Gérard CAMPISTRON indique que le collectif des riverains unis d'Aussonne qui inclus aussi Guillaume le Maraîcher, l'ACRAM et le Domaine d'Ariane, lui ont demandé de lire, ce soir, un texte. Sur le fond, Monsieur CAMPISTRON est tout à fait d'accord, sur la forme, un peu moins, mais il va le lire tel qu'il a été écrit :

« Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, je prends la parole pour exprimer une préoccupation majeure qui anime les citoyens de Mondonville, d'Aussonne et de Cornebarrieu. Nous ne voulons pas de l'implantation de l'AGP sur nos communes.

Madame TRAVAL-MICHELET, responsable du dossier, n'a toujours pas pris l'initiative d'organiser une réunion publique. »

(Ceci, c'était avant la lettre, mais ça a été fait hier, donc Monsieur CAMPISTRON estime que c'est caduc et passe au paragraphe suivant).

« La pétition contre l'implantation de l'AGP a déjà rassemblé plus de 1 700 signatures, preuve de mécontentement clair et massif. Toulouse Métropole ne peut plus ignorer la voix des citoyens dont la confiance est mise à mal par ce manque criant de concertation et de transparence. Le collectif des riverains unis d'Aussonne s'organise et compte chaque jour plus de membres preuve que ce projet est loin de faire l'unanimité. À l'heure où je vous parle, une opération de tractage a lieu dans la commune voisine à Aussonne pour informer les habitants de la future catastrophe agricole et écologique qui se joue en cachette dans les couloirs de Toulouse Métropole.

Une manifestation est prévue ce samedi 7 décembre à la Mairie de Colomiers, fief de la Maire de Colomiers, Madame TRAVAL-MICHELET.

*Madame le Maire, vous avez déclaré publiquement votre opposition face à ce projet d'AGP, nous vous interpellons directement sur les points suivants :
Serez-vous présente lors de la manifestation du 7 décembre ? Votre présence enverrait un signal fort de votre engagement aux côtés des citoyens. »*

Monsieur CAMPISTRON modifie le deuxième paragraphe, car il est écrit : « Nous exigeons que vous utilisiez ». L'élu, préfère dire : Nous souhaiterions que vous utilisiez votre position pour réclamer l'accès aux éléments clé du dossier. Le cahier des charges ayant conduit au choix de l'AGP et l'étude sur plus de dix terrains envisagés. Ce manque d'accès à l'information alimente la méfiance et les inquiétudes ».

Troisième paragraphe :

« Quelles actions avez-vous mises en place jusqu'ici, pour défendre les communes impactées ? Pour quels résultats ? »

Quatrième paragraphe :

« Quels engagements nouveaux comptez-vous prendre pour bloquer ce projet et faire entendre notre voix auprès de Toulouse Métropole ?

Nous demandons à nos élus de faire preuve de courage politique et de défendre sans ambiguïté, l'intérêt des habitants. Une nouvelle abstention au prochain Conseil métropolitain le 12 décembre ne sera pas tolérable ».

Monsieur CAMPISTRON suppose qu'avant, Madame la Maire a dû s'abstenir.

« Quand on est contre, on dit non et on ne s'abstient pas. » Ce n'est pas lui qui le dit.

« Une mobilisation forte et déterminée est notre seule option face à un projet imposé sans considération pour le territoire et notre environnement. Nous comptons sur vous Madame le Maire pour être investie dans cette cause et mener des actions concrètes. Il est encore temps d'agir et de dire non à l'AGP. Merci. »

Madame la Maire remercie Gérard CAMPISTRON, elle explique que déjà, il y a le communiqué de presse de juin, qu'elle va lire pour ceux qui ne l'auraient pas vu :

« Non à la création d'une aire de grand passage à Aussonne.

Nous avons eu connaissance ces derniers jours, du projet de création d'une aire de grand passage des citoyens français itinérants sur la commune d'Aussonne. Ce projet se situerait sur une parcelle de 4 hectares voisine de celles où se situait l'aire d'accueil des gens du voyage : Aussonne, Mondonville, Cornebarrieu, fermé pour pollution et insalubrité depuis octobre 2023. Cette parcelle et ce projet sont en bordure de la route nationale 224, à l'intersection des communes d'Aussonne, Cornebarrieu et Mondonville. Cette aire de grand passage se situerait à moins d'un kilomètre de l'entrée de ville. Nous, élus de Mondonville, soutenons la commune d'Aussonne et souhaitons faire part de notre plus strict désaccord, quant à la création de cette aire de grand passage à cet endroit.

Cette voie, l'une des plus fréquentées du Nord-Ouest toulousain ne peut supporter, six mois par an, la circulation de près de 200 véhicules et autres caravanes qui l'emprunteraient obligatoirement pour rejoindre cette aire. La parcelle choisie par la Métropole est un terrain agricole cultivé à ce jour, doublement irrigué. Réseau Coteaux du Touch, lac du propriétaire et donc, très propice à l'agriculture. Cette zone est classée en terre agricole protégée. Tout le travail, voire, l'esprit du futur PLUIH, document hautement stratégique à l'échelle des 37 communes membres de la métropole est complètement mis de côté. Nous rappelons notre fort attachement et soutien aux agriculteurs locaux, nous souhaitons la préservation de ces terres agricoles encore cultivées et plus largement, la préservation de ces espaces verts qui font la beauté et d'attractivité de nos communes. Juste en face de ce terrain est installé un maraîcher Mondonvillois. A-t-on pensé à son activité ? Quel avenir pour ses cultures avec une aire de grand passage créée à seulement quelques mètres de ces champs ? Ce même maraîcher qui a supporté pendant des années, les débordements de l'aire d'accueil existante, sur laquelle nous avons constamment appelé à une attention particulière. À côté de cette parcelle se trouve un centre de séjour, hébergement, séjour scolaire et vacances, séminaires, événementiel. Quel est son avenir ? Nous souhaitons que la loi s'applique et notamment le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, mais il est inconcevable que cela se fasse sans la moindre concertation ni information des élus et des habitants directement concernés. »

Ce communiqué de presse plaît beaucoup à Gérard CAMPISTRON. Il fait remarquer que c'est aussi un lieu pour la biodiversité, c'est un secteur où beaucoup d'animaux nichent. C'est très important, car s'il y a cette concentration des gens du voyage, ça sera terminé.

Madame la Maire est d'accord. Elle explique qu'il y a plusieurs pistes, il y a aussi des choses évoquées par le collectif. C'est difficile dans un communiqué d'être trop long, il faut synthétiser.

Plusieurs questions lui ont été posées : sera-t-elle à la manifestation ? Non. Non pas qu'elle soit contre la démarche, mais elle pense que sa position doit être ailleurs. Elle ne dit pas qu'un jour, elle ne sera pas dans la manifestation, mais pas à ce stade. Demain, les trois maires se réunissent pour voir quelle sera leur position. Ils sont aussi soutenus par les maires du canton. Ils ont demandé, de façon officielle, à participer à un comité de pilotage pour avoir toutes les réponses que le collectif a évoquées que Monsieur CAMPISTRON a évoquées : pourquoi ce choix de terrain ? Pourquoi pas un autre ? Pourquoi cette décision sans concertation, etc.

L'équipe municipale ne reste pas les bras ballants. Si Mondonville s'est abstenu lors du précédent vote, qui concernait l'achat d'un terrain par la Métropole. Il s'agissait d'une vente faite par un particulier. S'opposer sur la délibération elle-même, n'avait pas de sens. Et la position des élus de Mondonville, à ce moment-là, était de ne pas se mettre en opposition tout de suite avec la vice-présidente et avec la Métropole. Ils pensaient pouvoir être plus dans la discussion.

Ils sont arrivés à un stade où ils ne sont pas écoutés. Ils espèrent l'être en prenant des positions fermes. Madame la Maire indique que le prochain Conseil métropolitain qui aura lieu le 12 décembre à 9 heures, au centre Pierre Baudis. Madame la Maire donne tous les éléments, si le collectif veut manifester, c'est peut-être là. Elle-même ne manifester pas, mais sera présente en qualité de Conseillère métropolitaine. Si le collectif veut informer les conseillers métropolitains qui sont de l'autre côté de la métropole, ils peuvent le faire. Elle, son vote sera contre, sachant que la délibération sera sur le schéma départemental. Elle ne peut pas être contre un schéma départemental, sauf que dans cette délibération, l'aire de grand passage à Aussonne est évoquée. Elle s'opposera donc au schéma départemental.

Monsieur Gérard CAMPISTRON se dit très satisfait.

Madame Nadine HURY demande pourquoi ce terrain ? Qu'est-ce qui a motivé le choix du terrain ?

Madame la Maire ne le sait pas.

Madame Nadine HURY demande s'il y a un moyen de le savoir.

Madame la Maire indique avoir posé la question, que Michel BEUILLÉ l'a posée, qu'Alain TOPPAN l'a posée, que le collectif l'a posée, mais ils ne savent pas. Elle a eu un peu plus d'informations lorsqu'elle a reçu le PowerPoint qui a été présenté hier. L'un des critères a été l'aire qui existe à l'heure actuelle, la seule aire existante est à la Mounède, avant Saint-Simon. On considère que c'est le Sud. Madame la Maire ne voit pas trop le Sud à cet endroit, mais le Sud de la Métropole. Donc, la prochaine aire sera au nord. Or, Madame la Maire ne considère pas non plus être au nord. C'était un argument, il y avait une aire au sud, on en met une au nord. Les dix terrains qui ont été montrés sur le diaporama sont des terrains qui dès le départ n'avaient pas à être étudiés puisque la plupart sont des terrains réservés autour du MEET, pour des projets économiques prévus autour du MEET. Elle ne connaît donc pas la raison officielle et réelle de ce choix, personne n'arrive à le savoir pour l'instant. Mais les élus ne lâcheront pas.

Madame Claudine PEYRE demande, dans le cas où tout le monde voterait contre, si la Métropole peut faire un « 49.3 ».

Madame la Maire précise que ça n'existe pas. Dans ce cas, ils ne pourront pas le faire. Mais elle explique qu'il ne faut pas se faire d'illusion, il n'y aura jamais la majorité qui va voter contre. Les opposants au projet seront en minorité. Mais il sera important, malgré tout de l'être. Par contre ce n'est pas parce que le schéma départemental est voté que l'affaire se termine. Déjà, le terrain n'est pas vendu, il faut faire des enquêtes environnementales, il y a plusieurs choses avant la mise en place. Et le collectif a des arguments, les élus ont d'autres arguments, ou les mêmes qui se recourent. Il faudra les démonter un par un. Quand ça commence à bouger, on voit que la presse parle beaucoup du sujet, il y a des manifestations, les gens commencent à comprendre ce qu'il se passe. Il va falloir que tout ce monde ait des explications.

Monsieur Sandy FARDEL pense qu'il suffirait de trouver un animal à protéger, on exploite le terrain pendant quelques mois. C'est une idée. Ils n'ont pas un oiseau migrateur endémique à Mondonville.

Madame la Maire pense qu'il faut faire les choses normalement. Elle estime que ça ne sera pas facile, mais elle ne désespère pas d'arriver à quelque chose. Elle rappelle ici qu'elle, n'est pas contre une aire de grand passage, c'est la loi qui l'impose, sur la Métropole, il doit y avoir deux aires de grand passage de quatre hectares. À l'heure actuelle, même s'il y en a une à Aussonne, la Métropole ne sera pas en règle, puisque celle de la Mounède ne fait que deux hectares. Madame la Maire estime que là aussi, quelque chose ne va pas bien puisqu'il est dit qu'avec cette nouvelle aire, la Métropole sera en règle et le Préfet pourra intervenir en cas de campements sauvages. Ce qui est faux la métropole ne sera toujours pas en règle. Il manque aussi des aires classiques. Elle se demande comment faire accepter à la population une aire de grand passage, alors que l'aire qui est commune aux trois villes a été très mal entretenue par la Métropole. Cette aire est fermée à l'heure actuelle. Les gens font des dépôts sauvages. Il est vrai que pendant très longtemps, Mondonville et Cornebarrieu ont été éliminés de toute discussion, considérant que comme c'était sur la commune d'Aussonne, ça ne regardait pas les deux autres communes. Sauf que les dépôts sauvages qui venaient de l'aire ou pas étaient sur la commune de Mondonville et que très régulièrement, la commune est obligée de faire nettoyer.

Madame la Maire explique que c'est compliqué quand on voit la façon dont les aires classiques ont été entretenues. Celle de Seilh vient de fermer, elle était encore plus mal entretenue que celle d'Aussonne.

Il est vrai, qu'il est difficile de demander aux gens d'avoir confiance, même si, Madame la Maire le sait pertinemment, ce n'est pas la même gestion, ce ne sont pas les mêmes personnes qui fréquentent les aires, il est difficile de dire aux riverains : « Ne vous faites pas de souci, ça sera bien entretenu » alors, qu'il y a, à côté, quelque chose qui est pollué, qui va coûter très cher à réhabiliter et qui pollue les terres à l'heure actuelle. Les élus n'ont pas d'information officielle, non plus, sur la dépollution de ces terres.

Madame la Maire échangera sur le sujet avec les élus après le Conseil, s'ils le souhaitent. Elle tiendra les élus informés, au fur et à mesure, comme elle l'a fait jusqu'à présent, mais avec le peu d'informations dont elle dispose.

Monsieur Gérard CAMPISTRON a une autre question, mais qui ne concerne pas du tout ce projet. L' élu explique qu'il a été interpellé, car il semblerait que la municipalité veuille faire face au médecin, Monsieur CLERIVET, dans la partie, près de la route, et faire un petit local pour y mettre des poubelles. Monsieur CAMPISTRON a dit qu'il n'avait pas entendu parler de ce projet en Conseil municipal, mais pour être sûr, il préfère interpellier Madame la Maire pour savoir ce qu'il en est.

Madame la Maire n'a pas non plus cette information. Ça fait partie des rumeurs, mais pas des projets.

Il n'y a pas d'autres questions. Madame la Maire souhaite aux élus une bonne soirée, de bonnes fêtes de fin d'année et clôt la séance.

FIN DE SÉANCE À 19 HEURES 41

Présidente de séance
Véronique BARRAQUÉ ONNO



Secrétaire de séance
Marc BEUGNIES

